



FORMATIONS 2022

CYCLE 3

Outils communicationnels et administratifs pour mener des projets culturels en collaboration avec des artistes plasticien·nes

PARCOURS 11 | Sans titre*

Connaître et appliquer le régime administratif et juridique des artistes-auteur·rices

(Formation professionnalisante – Savoir choisir le statut adapté à son activité - 19Q05060275_3_03)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✧ Collaborer de manière efficiente et harmonieuse avec les artistes dans le respect de la réglementation comptable, sociale et juridique
- ✧ Maîtriser les particularités du régime de l'artiste-auteur·rice : les options fiscales (traitements et salaires, régime spécial BNC, déclaration contrôlée, TVA) et le cadre social (démarches et obligations auprès de l'URSSAF Limousin, le précompte...)
- ✧ Rémunérer un·e artiste-auteur·rice selon les champs d'application du régime : les nouvelles modalités concernant les activités artistiques et accessoires, la facturation, les remboursements de frais
- ✧ Identifier, comprendre et appliquer les différents modèles de contrats de cession de droits d'auteur·rice et pouvoir en établir un en fonction de son projet

INFOS PRATIQUES

Lieu

BBB centre d'art,
96 rue Michel-Ange,
31200 Toulouse

Dates et horaires

Les 7 et 8 juin 2022
9h30-13h et 14h-17h30
2 jours, soit 14h

Inscription

ressource@lebbb.org ou au 05 61 13 50 33

Accueil

La formation se déroulera au BBB centre d'art (bâtiment en rez-de-chaussée, accessible aux personnes à mobilité réduite)

Accessibilité & handicap

Si vous êtes en situation de handicap et/ou que vous avez besoin d'une compensation ou d'une adaptation, nous sommes à votre écoute : formation@lebbb.org

* Sans titre : hommage aux artistes.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Première journée : Appréhender les spécificités du régime de l'artiste-auteur·rice et les mettre en application

- ✧ Présentation des activités de l'artiste-auteur·rice et identification des interlocuteur·rices et organismes compétents
- ✧ Les options fiscales de l'artiste-auteur·rice (traitements et salaires, régime spécial BNC, déclaration contrôlée, TVA)
- ✧ Obligations des diffuseurs (inscription auprès de l'URSSAF Limousin, contribution sociale des diffuseurs, versement des cotisations sociales précomptées, déclaration annuelle de revenus) et modalités de rémunération (factures avec ou sans précompte, remboursement de frais)

Deuxième journée : Connaître les principes essentiels du droit d'auteur et les mettre en application dans les contrats de cession selon la typologie de collaboration

- ✧ Prérogatives du droit d'auteur·rice : protection des droits moraux et patrimoniaux
- ✧ Collaboration avec un artiste adhérent à un organisme de gestion de droit d'auteur·rice
- ✧ Typologies des contrats de cession de droit d'auteur·rice et les mentions obligatoires

INFOS PRATIQUES

Tarif et financement

490 € TTC

✧ Si vous êtes salarié·e d'une entreprise ou d'une association ou si vous êtes travailleur·euse indépendant·e, l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont vous dépendez peut financer vos formations sous certaines conditions.

✧ Si vous êtes demandeur·euse d'emploi et ne dépendez d'aucun OPCO, la Région Occitanie finance vos formations au BBB centre d'art sur prescription de votre conseiller·e pôle emploi (nombre de places limité, sous condition).

Clôture des inscriptions : 15 jours avant la formation. L'inscription est effective une fois le paiement ou la prise en charge effectué, et le formulaire d'inscription et le questionnaire de positionnement complétés (envoi par mail).

Le BBB vous accompagne pour la sollicitation d'un financement !

Formatrice

✧ **Pauline Grasset**, chargée d'accompagnement, BBB centre d'art. Titulaire d'une licence en histoire de l'art, d'un diplôme de CIP et d'un DU en propriété intellectuelle, elle est spécialisée dans le statut d'artiste-auteur (obligations juridiques, sociales et fiscales) ainsi que dans le droit d'auteur et la contractualisation.

Public concerné

Professionnel·les de la culture : communicant·es, critiques d'art, commissaires d'exposition, directeur·rices artistiques, administrateur·rices, médiateur·rices et chargé·es des publics, chargé·es de production, acteur·rices en charge de projets artistiques et culturels (collectivités territoriales, établissements d'enseignement, établissements d'activités socio-culturelles, etc.).

Méthode pédagogique

Formation collective alternant participation active et exposé de contenu : échanges entre participants, apport de contenus, exercices pratiques à partir des situations, des projets et de l'activité des participant·es

Modalités d'évaluation

Questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation